



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2026**  
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE  
Date de la convocation : 22 janvier 2026  
Date de publication : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-10-DE

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



**DE-2026-01-10 FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX » – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT**

*Rapporteur : Didier JOLLET*

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a souhaité mettre en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment)
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...)

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destina ainsi à ses communes membres.

La Commune de SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT a décidé de réaliser des travaux de rénovation énergétique et l'optimisation de la salle de Fiol, pour un montant de 671 096,00 €HT.

Dans cette perspective, la commune sollicite la Communauté de communes pour l'attribution d'un montant de 22 500,00 € au titre du fonds de concours « soutien au programme d'investissement public des communes », conformément à la convention jointe à la présente et au plan de financement ci-dessous :

**DÉPENSES**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant en €</b>
Acquisitions foncières	
Etudes	13 240,00
Maîtrise d'œuvre	66 681,00
Travaux	591 175,00
Equipement / mobilier	
Total Hors Taxes	671 096,00

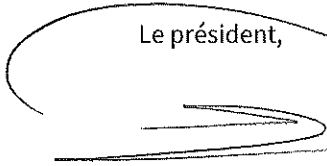
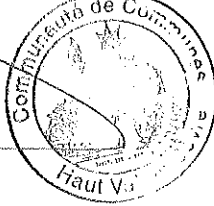
RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL	268 438,00	40%
Conseil départemental		
Région		
SIEDS	45 000,00	6,70%
CC HVS – Fonds de concours	22 500,00	3,35%
Reste à charge de la commune	335 158,00	49,95%

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention de fonds de concours annexée à la présente,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ces affaires

Le président,

Le/la secrétaire de séance,

